

## Papier d'Etat.

Proclamation de Son Altesse Sérénissime le Prince Saxe Cobourg au peuple de Liège, quand il prit possession de cette principauté.

### PROCLAMATION.—LIEGE.

1<sup>o</sup>. L'ancienne Magistrature sera immédiatement rétablie dans ses offices,  
 2<sup>o</sup>. Tous les Magistrats actuels sont cassés, et la Magistrature légale est tenue de déclarer et dénoncer avec la plus rigide impartialité, et sous la responsabilité personnelle, tous ceux qui ont le plus contribué à la révolution de Liège, et qui ont manifesté d'une manière particulière leurs opinions en faveur de la Révolution Française.

3<sup>o</sup>. Il est ordonné à tous les habitans de cette principauté de rester tranquilles, de ne témoigner aucun regret ni rancune; et le premier qui paraîtra suspect sera pendu sur le champ.

4<sup>o</sup>. Son Altesse Sérénissime, le *Field Marshal* Prince Cobourg ordonne en outre, que la Capitale et autres villes, et généralement tout le pays de Liège, paieront six cents mille florins de la valeur de la monnoie de Vienne, savoir, un tiers de cette Somme sous trois jours de la date de cette Proclamation, un autre tiers trois jours après le premier paiement, et le reste trois jours après; laquelle somme sera employée et distribuée en récompense aux troupes de Sa Majesté Impériale, pour avoir combattu dans la plus rude saison de l'année, et avoir souffert toutes les fatigues inséparables d'une guerre opiniatre, à l'effet de délivrer les citoyens paisibles et bien intentionnés qui souffraient sous le joug du despotisme républicain; comme aussi pour indemniser les Généraux et Officiers de la perte de leurs équipages et chevaux qu'ils ont soufferte dans la plus mauvaise saison de l'armée.

5<sup>o</sup>. Les Magistrats chargés de lever la dite somme de 600,000 florins, distingueront ceux qui ont fait profession d'opinions révolutionnaires de ceux qui sont restés attachés à leur Prince. Les mal-intentionnés paieront le double, le triple et le quadruple de la quote-part des autres; et les chefs de sédition paieront même cent fois autant que les bons sujets. Ces braves gens contribueront avec plaisir à une petite somme pour la satisfaction d'avoir été délivrés de la tyrannie des factieux.

Par ordre de Son Altesse Sérénissime le Prince Cobourg, Généralissime de Sa Majesté l'Empereur et de l'Empire.

BARON MACK, Colonel et Aide de Camp Général.

## Insurrection à St. Domingue, et incendie du Cap Français.

*Extrait d'une Lettre de Philadelphie, du 9 Juillet.*

Les querelles qui subsistaient depuis quelque tems dans l'Isle de St. Domingue, entre les Matelots et Officiers des gens de couleur, se sont élevées à un degré alarmant vers le 19 de Juin.

Le Officiers et Soldats commandés par le Général Galbeau s'étaient souvent plaints des insultes qu'ils avaient reçues des Officiers Mulâtes, tandis que ceux-ci déclaraient que rarement ils faisaient plus que se défendre. A la fin les Commissaires publièrent une proclamation ordonnant à tous les Officiers et Matelots de se rendre à bord de leurs vaisseaux respectifs à 7 heures tous les soirs, à quoi ils ne voulurent pas obéir. Quel-